

Laon, le 23 février 2026,

NEUVILLE-SUR-AILETTE : RÉNOVATION D'UNE PASSERELLE DE LA V30 POUR UN ITINÉRAIRE PLUS DURABLE

À partir de février, le Département engage la réfection complète d'une passerelle de la Véloroute nationale 30 à Neuville-sur-Ailette. Cet ouvrage de 158 mètres, très fréquenté par les cyclistes et les promeneurs, sera modernisé pour améliorer la sécurité, le confort et l'intégration environnementale du site.



La Véloroute nationale 30 (V30) entre Monampteuil et l'abbaye de Vauclair, attire chaque mois plusieurs milliers d'usagers venus profiter de paysages remarquables et de lieux touristiques emblématiques comme Axo'Plage, Cap'Aisne ou encore le Chemin des Dames.

Pour garantir la qualité et la sécurité de cet itinéraire, le Département de l'Aisne entreprend la rénovation d'une passerelle majeure du tracé : l'ouvrage V550A, long de 158 mètres, situé au cœur de la vallée de l'Ailette.

Construite en 2011, cette passerelle en bois montre aujourd'hui des **signes avancés de vieillissement**. Les inspections ont révélé un platelage très dégradé ainsi que des éléments structuraux atteints par l'humidité, la moisissure ou des pertes de matière. Afin de préserver le confort des cyclistes et piétons, il devient indispensable de **renouveler entièrement le revêtement et de restaurer les parties affaiblies**.

Le chantier prévoit le remplacement intégral du platelage par des planches antidérapantes en plastique recyclé, un **matériau durable, non nocif pour l'environnement et parfaitement adapté aux milieux naturels et humides**. Sa couleur brune permettra de conserver une harmonie paysagère avec

les ouvrages existants. Sur les points où cela s'avère nécessaire, les traverses, lambourdes, appuis ou garde-corps seront également remplacés par des **essences de bois résistantes en zone humide**.

Les travaux s'étendent du **17 février au 15 avril 2026**, une période choisie pour limiter la gêne sur un itinéraire très prisé en haute saison.

Pendant toute la durée du chantier, **la circulation des usagers de la voie verte sera impossible sur la passerelle et une déviation sera mise en place via la RD19**, traversant les villages de Chermizy-Ailles et Neuville-sur-Ailette.

D'un montant de **297 437 € TTC**, l'opération est financée par le **Département de l'Aisne** avec le soutien de la Région Hauts-de-France à travers le fonds MOTE (Mobilité et Territoires en Hauts-de-France) à hauteur de **65 658 € TTC**.